



Séance du Conseil Communautaire
Mardi 10 avril 2012 à 17 h 30 à Grenade sur l'Adour
Compte Rendu

Étaient présents : Evelyne LALANNE - Gérald LERCHE - Claude LESPES - Jean-Luc SANCHEZ – Pascale LACASSAGNE - Dominique LABARBE - Michel PRIAM - Michel SOULEYREAU - Francis DESBLANCS - Jean-Pierre DUBAQUIER - Eliane JARNAC - Pierre DUFOURCQ - Christian CASSAGNE - Marie-Line DAUGREILH – Marie-France GAUTHIER (suppléante de M. Pierre BACCARRERE) - Cyrille CONSOLO - Albert MINOUE - Jean-Luc LAMOTHE - Jean-Emmanuel DARGELOS - Françoise LABAT – Guy REVEL - Patrick DAUGA - Jean-Claude LAFITE -

Jean-Luc LAFENÊTRE - Jacques CHOPIN – Jean-Michel BERNADET – Henri CLAVE.

Absents et excusés : Geneviève DURAND - Lionel SALÉ - Pierre BACCARRERE (remplacé par M.F. GAUTHIER) - Jean-Pierre LABORDE – Jean-François CASTAING.

Procuration : Lionel SALÉ à Francis DESBLANCS – Geneviève DURAND à Dominique LABARBE – Jean-François CASTAING à Jean-Luc LAFENETRE – M. Albert MINOUE devant quitter la réunion à 18h30 donne procuration à Marie-Line DAUGREILH.

Convocation du 03/04/2012

Ordre du jour :

M. ATTAL, Trésorier sera présent à cette réunion

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2012.
2. Adoption du Compte Administratif 2011 (Budget Principal et Budgets Annexes).
3. Adoption du Compte de Gestion 2011 de M. le Trésorier (Budget Principal et Budgets Annexes).
4. Affectation du résultat.
5. Vote des différents éléments du Budget 2012.
6. Vote du Budget Primitif 2012 (Budget Principal et Budgets Annexes).
7. Propositions des organismes prêteurs pour le financement de la Maison de l'Enfance.
8. Questions diverses.

1 – Approbation du dernier compte-rendu de séance

Délibération 2012-008

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 27 février 2012.

2 – Adoption du Compte Administratif 2011 (budget principal et annexes)

M. ATTAL, Trésorier, présentait quelques ratios financiers de la Communauté de Communes et faisait état notamment d'une bonne Capacité d'Autofinancement.

Délibération 2012-009

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2011 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture 2011
INVESTISSEMENT	1 986 334,97	-	784 005,40	2 770 340,37
FONCTIONNEMENT	2 775 393,72	1 775 393,72	2 093 658,03	3 093 658,03
TOTAL	4 761 728,69	1 775 393,72	2 877 663,43	5 863 998,40

ZONE ARTISANALE DE GUILLAUMET

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture 2011
INVESTISSEMENT	421 980,01	-	- 28 684,24	393 295,77
FONCTIONNEMENT	-	-	- 366,52	- 366,52
TOTAL	421 980,01	-	- 29 050,76	392 929,25

ZONE ARTISANALE DE JOUANLANNE

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture 2011
INVESTISSEMENT	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT	- 4 674,72	-	23 990,64	19 315,92
TOTAL	- 4 674,72	-	23 990,64	19 315,92

ZONE ARTISANALE DU TREMA

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture 2011
INVESTISSEMENT	-	-	74 530,00	74 530,00
FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL	-	-	74 530,00	74 530,00

SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF OFFICE DE TOURISME

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2011	Résultat de clôture 2011
INVESTISSEMENT	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT	-	-	17 739,37	17 739,37
TOTAL	-	-	17 739,37	17 739,37

3 – Adoption du Compte de Gestion 2011 (budget principal et annexes)

Délibération 2012-010

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par M. FAGET du 1^{er} janvier au 15 octobre 2011 et M. ATTAL du 16 octobre au 31 décembre 2011, Trésoriers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;

4 – Affectation des résultats 2011

Délibération 2012-011

Après avoir voté le Compte Administratif 2011, le Conseil Communautaire se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement :

A / Excédent de fonctionnement constaté à la clôture de la gestion 2011

Excédent propre à la gestion 2011	2 093 658,03 €
Excédents antérieurs reportés	+ 1 000 000,00 €
Excédent global 2011	3 093 658,03 €

B / Calcul du besoin d'autofinancement de la section d'investissement

Excédent d'investissement 2011	2 770 340,37 €
Déficit des restes à réaliser 2011	- 3 171 252,00 €
Besoin d'autofinancement	400 911,63 €

B / Affectation du résultat de fonctionnement de 2011

1 – Résultat d'exploitation au 31.12.2011	+ 3 093 658,03 €
2 – Affectation complémentaire en réserve (1068)	3 000 000,00 €
Financement des RAR	400 912,00 €
Remb. Capital Emprunts	56 675,00 €
Complément	2 542 413,00 €
3 – Report en section de fonctionnement (002)	93 658,00 €

5 – Vote des différents éléments du budget.

➤ **Fiscalité :**

Délibération 2012-012

Le Conseil Communautaire est invité à voter les taux d'imposition pour l'année 2012 applicables aux bases déterminées par les Services Fiscaux.

La Commission des Finances réunie le 27 mars 2012 propose de maintenir les taux de 2011 en 2012, les produits fiscaux de référence étant suffisants à l'équilibre du budget.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

1. VOTE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,61 %

Base Prévisionnelle	Réserve de taux capitalisé	Réserve de taux utilisé	Taux Voté	Produit Attendu	Taux mis en réserve
3 741 000 €	0.510	0	22.61	845 840 €	0.77

2. VOTE les taux d'imposition des taxes ménages comme suit :

	Base Prévisionnelle	Taux voté	Produit Attendu	Coefficient de variation proportionnelle
Taxe Habitation	6 882 000 €	8.83	607 681	1.000000
Taxe Foncière Non Bâti	343 112 €	2.23	7 798	

➤ **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Une information est donnée sur ce nouveau fonds mis en place par la loi de finances 2012. Pour cette année la communauté de communes du Pays Grenadois est contributrice à hauteur de 37 965 € et l'assemblée aura à se prononcer avant le 30 juin de chaque année pour définir la répartition de cette somme au sein de l'« ensemble intercommunal ».

Cette répartition pourra se faire :

- Selon la règle de droit commun (suivant le détail de répartition qui sera notifiée par les services préfectoraux – pas de délibération nécessaire)
- Selon une clé de répartition encadrée par la loi (délibération à la majorité des 2/3)
- Selon une clé de répartition librement définie (délibération à l'unanimité).

➤ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :**

Un large débat a lieu autour de la répercussion sur les ménages de la hausse de 5% de la T.E.O.M. décidée par le Syndicat et les orientations de gestion prises par ce même Syndicat

Délibération 2012-014

Vu la délibération du SICTOM du Marsan en date du 19 mars 2012 relative au produit de la TEOM pour l'année 2012 fixant le produit global attendu pour la Communauté de communes du Pays Grenadois à 697 928 €, soit une hausse de 5% par rapport à 2011,

Considérant la notification des bases prévisionnelles par la Trésorerie Générale des Landes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE

*Par 24 voix pour,
3 voix contre (M. LABARBE avec procuration et M. DUBAQUIE)
3 abstentions (Mme LABAT, MM DAUGA et REVEL)*

- *De répercuter la totalité de l'augmentation sur le budget des ménages.*
- *De voter pour chaque commune le taux TEOM comme mentionné sur le tableau ci-annexé pour atteindre le produit attendu de 697 928 €.*

➤ **Taux d'intervention 2012 pour le Fonds de Concours :**

Délibération 2012-013

Conformément au règlement établi et validé en réunion du Conseil Communautaire du 16 juin 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de voter le taux d'intervention pour le fonds de concours 2012 comme mentionné sur le tableau ci-annexé.

6 – Vote du Budget Primitif 2012

Délibération 2012-015

M. Pierre DUFOURCQ, Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, présente à l'assemblée délibérante la proposition de budgets principal et annexe qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal de la Communauté

Budget 2012	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 187 927 €	4 187 927 €
Section d'investissement	8 935 687 €	8 935 687 €

Budget annexe Zone artisanale de Jouanlanne

Budget 2012	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	19 316 €	19 316 €
Section d'investissement	0 €	0 €

Budget annexe Zone artisanale de Guillaumet

Budget 2012	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 537 104 €	2 537 104 €
Section d'investissement	2 462 104 €	2 462 104 €

Budget annexe Zone artisanale du Tréma

Budget 2012	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	200 000 €	200 000 €
Section d'investissement	200 000 €	200 000 €

Budget annexe du SPA Office de Tourisme

Budget 2012	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	54 900 €	54 900 €
Section d'investissement	5 000 €	5 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, VOTE

- *Le budget principal Par 28 voix POUR, 2 voix CONTRE (MM DAUGA et REVEL), 0 abstentions*
- *Les budgets annexes à l'unanimité.*

M. REVEL donne lecture d'une lettre du Conseil Municipal de la commune de Le Vignau à l'attention du Conseil Communautaire expliquant sa position (copie jointe au C.R.) au regard de la dotation CFE versée à la Communauté de Communes (ressource du panier fiscal de la Communauté de Communes), dont il souhaiterait un reversement partiel.

M. PRIAM, Président de la Commission Finances précise que lors de la construction de l'A65, les agriculteurs touchés par cette traversée ont été indemnisés. Dans le cadre du remembrement foncier, le financement de l'entretien des dessertes d'exploitations agricoles relève de l'AFAPAF, propriétaire de ces dessertes et regroupant des adhérents de communes non membres de l'EPCI (Saint-Gein et Hontanx).

Toutefois, la commission finances examinera l'opportunité de création d'une variante au fonds de concours pour les deux communes impactées par l'A65 dans la mesure des crédits disponibles.

7 – Proposition des organismes pour le financement de la Maison de l'Enfance

Délibération 2012-016

Considérant la délibération N° 2012-004,

M. le Président présente à l'assemblée délibérante la décomposition des offres de prêts concernant le financement de la Maison de l'Enfance,

1. Caisse d'Epargne : 300 000 € Frais dossier 300 €

- Formule 1 : Classique

Amortissement progressif du capital – échéances constantes

- Formule 2 : Echéances choisies

Paieiment anticipé de la 1^{ère} annuité

- Formule 3 : Echéances choisies DUO

Paieiment anticipé des 2 premières échéances

Formule	Durée	Périodicité	Taux fixe	Échéance	Coût Total Prêt
1	15 ans	Annuelle	4,89%	28 688,19 €	430 322,85 €
2	15 ans	Annuelle	4,37%	27 685,10 €	415 276,50 €
3	15 ans	Annuelle	4,008%	26 999,14 €	404 987,10 €

Mise à disposition des fonds : 23/07/2012 en un versement intégral.

Remboursement anticipé = versement d'une indemnité actuarielle et commission spécifique d'intervention.

2. Crédit Agricole : 500 000 € Frais dossier 70 €

- Formule 1 : Taux fixe Echéances constantes sur 15 ans

- Formule 2 : Taux fixe Echéances constantes sur 20 ans

- Formule 3 : Taux fixe Echéance Avancée sur 15 ans

- Formule 4 : Taux fixe Echéance Avancée sur 20 ans

Formule	Durée	Périodicité	Taux fixe	Échéance	Coût Total Prêt
1	15 ans	Trimestrielle	5,29%	12 127,68 €	727 660,78 €
	15 ans	Semestriel	5,33%	24 415,87 €	732 476,05 €
	15 ans	Annuelle	5,40%	49 482,30 €	742 234,47 €
2	20 ans	Trimestriel	5,55%	10 389,57 €	831 165,55 €
	20 ans	Semestriel	5,59%	20 923,38 €	836 935,17 €
	20 ans	Annuelle	5,67%	42 431,76 €	848 635,16 €
3	15 ans	Annuelle	4,69%	47 158,41 €	707 376,21 €
4	20 ans	Annuelle	5,07%	40 344,70 €	806 894,07 €

Déblocage des fonds : 11/03/2013 pour échéances constantes et 17/02/2013 pour PEA.

Remboursement anticipé = versement d'une indemnité de gestion et indemnité financière.

3. Crédit Mutuel : 300 000 € Frais dossier 300 €

- Formule 1 : Taux fixe Echéances constantes sur 15 ans

- Formule 2 : Taux fixe Echéances constantes sur 20 ans

Formule	Durée	Périodicité	Taux fixe	Échéance	Coût Total Prêt
1	15 ans	Annuelle	4,76%	28 435,71 €	426 535,65 €
2	20 ans	Annuelle	5,10%	24 277,31 €	485 546,20 €

Déblocage des fonds : septembre 2012 au plus tard en totalité ou par fractions.

**Après analyse des offres,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de retenir les offres suivantes :

Organisme	Formule N°	Montant	Taux	Durée	Périodicité Montant Annuité	Coût Total
1. Caisse Epargne	3	300 000 €	4.008%	15 ans	Annuelle 26 999 .14 €	404 987.10 €
2. Crédit Agricole	3	500 000 €	4.69%	15 ans	Annuelle 47 158.41 €	707 376.21 €
3. Crédit Mutuel	1	300 000 €	4.76%	15 ans	Annuelle 28 435.71 €	426 535.65 €
TOTAL		1 100 000 €			102 593.26 €	1 538 898.96 €

- **MANDATE** M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ces emprunts et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire au remboursement des annuités.

8- Questions diverses

M. le Président indique que l'Analyse des Besoins Sociaux en cours sur le territoire, pilotée par M. Claude LESPES, abordera le thème enfance jeunesse et notamment les problèmes de transport d'enfants, notamment pour les communes éloignées, afin de faciliter l'accès au futur accueil de loisirs dès juillet 2013.

Le Président,
Pierre DUFOURCO.

SIGNÉ